

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Session ordinaire du Conseil municipal de la ville de Sainte-Anne-des-Plaines tenue le mardi 9 août 2011, à 19 h 30 en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville

Sont présents :	Son Honneur le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Julie Bellerose France Majeau
	MM. les Conseillers	Alain Cassista Denys Gagnon Mario Gauthier Stéphane Chouinard
	La Greffière adjointe	Jocelyne Froment

2011-08-09 - 282

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par Guy Charbonneau, maire de Sainte-Anne-des-Plaines et Jocelyne Froment fait fonction de secrétaire.

2011-08-09 - 283

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista, appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire tel que préparé et déposé par le greffier;

ADOPTÉ

2011-08-09 - 284

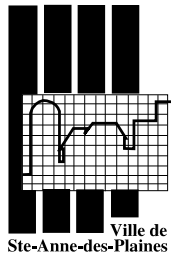
Adoption du procès-verbal

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue les 12 juillet 2011, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le Greffier est dispensé d'en faire la lecture et ce, conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi des cités et villes;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier, appuyé par Madame la Conseillère France Majeau et résolu à l'unanimité :

D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 12 juillet 2011, tel que rédigé;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-08-09 - 285

Approbation des comptes et des crédits supplémentaires

Attendu que la liste des comptes payables pour le mois de juillet 2011 a été transmise à tous les membres de ce Conseil pour vérification;

Attendu que toutes les informations pertinentes ont été fournies à cette fin;

Attendu qu'un certificat a été émis pour chaque dépense mentionnée sur ladite liste à l'effet que la Corporation dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées, conformément à l'article 477.1 de la Loi des cités et villes;

Attendu qu'il y a lieu également d'approuver les crédits supplémentaires pour certaines dépenses imprévues;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard, appuyé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des comptes préparée par le Service de la comptabilité faisant l'objet des numéros de chèques suivants, à savoir:

Chèques numéros	Montants
61990 à 62286	2 443 643,70 \$

Que les crédits supplémentaires suivants soient approuvés et défrayés à même les revenus supplémentaires de l'année 2011 :

COÛT	OBJET	CODE BUDGÉTAIRE
10 500 \$	Mesures de modération	02-350-00-640

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

ADOPTÉ

2011-08-09 - 286

Adoption du règlement n° 868 Pavage du chemin du Golf et de la rue Champêtre

Attendu la dispense de lecture demandée lors de l'avis de motion du présent règlement;

Attendu que tous les membres du Conseil présents à cette session ont déclaré avoir lu le projet de règlement numéro 868 et ont renoncé à sa lecture, conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi des cités et villes;

Attendu que le greffier a résumé verbalement le contenu de ce règlement à la satisfaction des personnes présentes;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Bellerose, appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

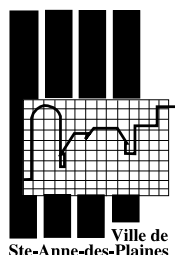
D'adopter le règlement n° 868, décrétant des dépenses relatives au pavage du chemin du Golf et de la rue Champêtre et un emprunt de 169 000 \$ pour en payer le coût;

D'autoriser la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à contracter de la Caisse populaire Desjardins de l'Envolée, un ou des emprunts temporaires pour un montant n'excédant pas 169 000 \$, à un taux d'intérêt maximal de 9% l'an, remboursable à même les produits de la vente des obligations devant être émises pour le financement de ces ouvrages;

D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Corporation, tous les documents s'y rapportant;

De fixer au 23 août 2011, la période d'approbation sur le règlement n° 868;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-08-09 - 287

Adoption du règlement n° 869 **Remplacement de l'entente permettant la constitution du** **Conseil intermunicipal de transport Laurentides**

Attendu la dispense de lecture demandée lors de l'avis de motion du présent règlement;

Attendu que tous les membres du Conseil présents à cette session ont déclaré avoir lu le projet de règlement numéro 869 et ont renoncé à sa lecture, conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi des cités et villes;

Attendu que le greffier a résumé verbalement le contenu de ce règlement à la satisfaction des personnes présentes;

Il est proposé par Madame la Conseillère France Majeau, appuyé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement n° 869, autorisant le remplacement de l'entente permettant la constitution du Conseil intermunicipal de transport Laurentides;

ADOPTÉ

2011-08-09 - 288

Adoption du règlement n° 870 **Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines**

Attendu la dispense de lecture demandée lors de l'avis de motion du présent règlement;

Attendu que tous les membres du Conseil présents à cette session ont déclaré avoir lu le projet de règlement numéro 870 et ont renoncé à sa lecture, conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi des cités et villes;

Attendu que le greffier a résumé verbalement le contenu de ce règlement à la satisfaction des personnes présentes;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier, appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement n°870, concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

ADOPTÉ

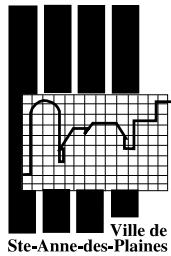
2011-08-09 - 289

Adoption du règlement n° 3707 **modifiant le règlement n° 3700 sur la prévention des incendies**

Attendu la dispense de lecture demandée lors de l'avis de motion du présent règlement;

Attendu que tous les membres du Conseil présents à cette session ont déclaré avoir lu le projet de règlement numéro 3707 et ont renoncé à sa lecture, conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi des cités et villes;

Attendu que le greffier a résumé verbalement le contenu de ce règlement à la satisfaction des personnes présentes;



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-08-09 - 289

(Suite)

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard, appuyé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement n° 3707, modifiant le règlement n° 3700 sur la prévention des incendies concernant les voies d'accès;

ADOPTÉ

2011-08-09 - 290

Adjudication de soumission **Travaux de pavage - chemin du Golf et rue Champêtre**

Attendu que la Ville de Ste-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions publiques pour des travaux de pavage du chemin du Golf et de la rue Champêtre;

Attendu que la Municipalité a reçu les soumissions ci-après mentionnées, à savoir:

Soumissionnaires	Montant de la soumission (excluant les taxes)
Constructions Anor (1992) inc.	126 628,35 \$
Asphalte Desjardins inc.	128 784,60 \$
J. Dufresne Asphalte Ltée	138 030,00 \$
Maskimo Construction	148 927,50 \$
Entreprises Guy Desjardins	159 166,50 \$
Simard-Beaudry Construction	163 198,50 \$
Sintra inc.	179 895,00 \$
ABC Rive-Nord inc.	199 635,00 \$

Attendu que l'offre ci-haut provenant de "Constructions Anor (1992) inc." s'avère conforme et la plus avantageuse;

Il est proposé par Madame la Conseillère France Majeau, appuyé par Madame la Conseillère Julie Bellerose et résolu à l'unanimité :

Que les travaux de pavage du chemin du Golf et de la rue Champêtre soient confiés à "Constructions Anor (1992) inc.", considérant que sa soumission, au montant de 126 628,35 \$, excluant les taxes, s'avère conforme et la plus avantageuse;

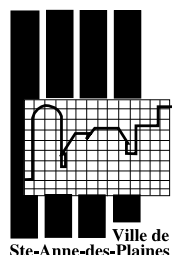
Que cette dépense soit conditionnelle à l'approbation des électeurs ainsi qu'à l'approbation du règlement d'emprunt n° 868 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ADOPTÉ

2011-08-09 - 291

Adjudication de soumission **Canalisation du cours d'eau - rue des Saisons - parc des Méandres**

Attendu que la Ville de Ste-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions publiques pour des travaux de canalisation du cours d'eau situé dans le secteur de la rue des Saisons au parc des Méandres;



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-08-09 - 291

(Suite)

Attendu que la Municipalité a reçu les soumissions ci-après mentionnées, à savoir:

Soumissionnaires	Montant de la soumission (excluant les taxes)
Les Excavations Roc-Sol Ltée	169 381,10 \$
Construction Cyvex	180 573,00 \$
Excavation Marc Villeneuve	181 660,99 \$
Les Entreprises Doménick Sigouin	197 680,00 \$
Construction Vert-Dure inc.	317 187,50 \$

Attendu que l'offre ci-haut provenant de "Les Excavations Roc-Sol Ltée" s'avère conforme et la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier, appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

Que les travaux de canalisation du cours d'eau situé dans le secteur de la rue des Saisons au parc des Méandres soient confiés à "Les Excavations Roc-Sol Ltée", considérant que sa soumission, au montant de 169 381,10 \$, excluant les taxes, s'avère conforme et la plus avantageuse;

ADOPTÉ

2011-08-09 - 292

Adjudication de soumission **Travaux de remplacement de ponceau - boulevard Normandie**

Attendu que la Ville de Ste-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions publiques pour des travaux de remplacement de ponceau sur le boulevard Normandie;

Attendu que la Municipalité a reçu les soumissions ci-après mentionnées, à savoir:

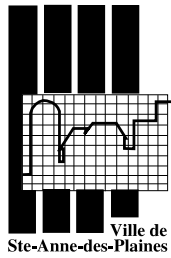
Soumissionnaires	Montant de la soumission (excluant les taxes)
Excavation Marc Villeneuve	56 412,14 \$
Construction Anor (1992) inc.	72 393,72 \$
Les Entreprises Doménick Sigouin	84 986,00 \$
David Riddell Excavation/Transport	102 744,07 \$
Sintra inc.	124 656,40 \$
Construction Cyvex inc.	127 452,60 \$

Attendu que l'offre ci-haut provenant de "Excavation Marc Villeneuve" s'avère conforme et la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard, appuyé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista et résolu à l'unanimité :

Que les travaux de remplacement de ponceau sur le boulevard Normandie soient confiés à "Excavation Marc Villeneuve", considérant que sa soumission, au montant de 56 412,14 \$, excluant les taxes, s'avère conforme et la plus avantageuse;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-08-09 - 293

Ordonnance de vente à l'enchère publique Vente d'immeubles pour taxes

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de la liste des immeubles à l'égard desquels des taxes sont impayées, présentée par la trésorière;

Il est proposé par Madame la Conseillère France Majeau, appuyé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard et résolu à l'unanimité :

D'ordonner au greffier, conformément à l'article 513 de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires à l'enchère publique, le 19 octobre 2011 à 10 h, et ce, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sise au 139, boulevard Ste-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines, J0N 1H0;

Les immeubles devant être vendus à l'enchère publique figurent à l'Annexe "1" de la présente résolution;

Il sera procédé à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes selon les articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2011-08-09 - 294

Mandat à une personne pour acquérir au nom de la ville Vente pour taxes

Attendu que la ville peut enchérir et acquérir des immeubles lors de la vente pour défaut de paiement des taxes conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Madame la Conseillère Julie Bellerose et résolu à l'unanimité :

De nommer Madame Francine Brosseau, mandataire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, en vue d'acquérir, pour et au nom de la ville, tout immeuble qui ne trouvera pas adjudicataire lors de la vente pour taxes devant se tenir le 19 octobre 2011 à 10 h, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sise au 139, boulevard Ste-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines, J0N 1H0;

Le mandataire ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication;

Le mandataire ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts, frais et d'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales;

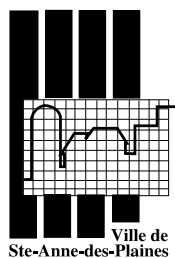
ADOPTÉ

2011-08-09 - 295

Modification à la signalisation - annexe F - règlement n° 3900-1

Attendu que, dans le cadre de la politique de gestion des requêtes de circulation et signalisation, des mesures de modération doivent être ajoutées sur certaines rues;

Attendu qu'il y a lieu de modifier l'annexe F du règlement n° 3900-1, afin d'interdire le stationnement, du 15 avril au 15 novembre, devant lesdites mesures de modération;



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-08-09 - 295

(Suite)

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista, appuyé par Madame la Conseillère Julie Bellerose et résolu à l'unanimité :

De modifier la signalisation en interdisant le stationnement du 15 avril au 15 novembre aux endroits suivants :

- Rue Valiquet, côté impair, devant le 145, rue Valiquet;
- Rue Valiquet, côté pair, devant le 144, rue Valiquet;
- Rue Jodoin, côté impair, devant le 147, rue Jodoin;
- Rue Jodoin, côté pair, devant le 146, rue Jodoin;
- De la Volière, côté impair, devant le 243, rue de la Volière;
- De la Volière, côté pair, devant le terrain vacant localisé entre les 246 et 242, rue de la Volière;

D'autoriser le Service des Travaux publics à procéder à l'installation des panneaux ci-haut mentionnés indiquant cette nouvelle signalisation;

De transmettre copie de la présente résolution au Service intermunicipal de police Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion;

ADOPTÉ

2011-08-09 - 296

Disposition d'un bien municipal - camion 10 roues

Attendu qu'en vertu de la résolution n° 2011-03-094, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a fait l'acquisition d'un nouveau camion 10 roues en remplacement du camion actuel de marque International, 10 roues, qui date de 1989;

Attendu qu'il y a lieu que la municipalité se départisse de ce bien;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a publié une annonce afin de recevoir des offres concernant la vente dudit véhicule;

Attendu la réception de deux (2) offres pour l'achat de ce camion, soit :

Les Sables Fournel & Fils inc.	6 600,00 \$
Jacques Paquette	3 101,00 \$

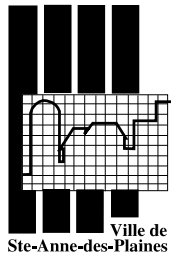
Il est proposé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard, appuyé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier et résolu à l'unanimité:

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à vendre le camion 10 roues, de marque International, modèle 20S, sans la benne, année 1989, moteur diesel 7.6 litres, transmission manuelle, série : 1HTGCZ3T4KH686583, à "Les Sables Fournel & Fils inc.", considérant que son offre au montant de 6 600,00 \$, plus les taxes applicables, s'avère conforme et la plus avantageuse;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ne donne aucune garantie, l'acheteur ayant examiné ledit camion et en assumant tous les risques;

Que le directeur général de la ville soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à la vente et au transfert de ce véhicule;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-08-09 - 297

Restauration et déplacement de la grange Chaumont

- Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire déplacer et restaurer la grange Chaumont;
- Attendu** que la grange Chaumont est citée à titre de monument historique par le gouvernement du Québec;
- Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines doit, par ce fait, conserver ce bâtiment en bon état;
- Attendu** que le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a octroyé une subvention de 9 000 \$ pour procéder à ces travaux;
- Attendu** l'offre de service présentée par "Levage de maisons Robert Desjardins" en date du 11 juillet 2011;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Madame la Conseillère France Majeau et résolu à l'unanimité :

Que les travaux de restauration et déplacement de la grange Chaumont soient confiés à "Levage de maisons Robert Desjardins", au montant de 12 000 \$ plus taxes, le tout conformément à son offre de service datée du 11 juillet 2011;

ADOPTÉ

2011-08-09 - 298

Autorisation de procédures - Jardi-Porc inc.

- Attendu** que la compagnie Jardi-Porc inc. du 659, 5^e Avenue a obtenu, en 2003, un certificat d'autorisation permettant le nivellement de son terrain, conditionnellement au respect de l'article 4.5.2.10.8 du règlement n° 540 et du plan produit par Urgel Delisle et Associés, portant le numéro de dossier 03-1254-1;
- Attendu** que la compagnie Jardi-Porc inc. s'est engagée à produire un plan signé par un arpenteur-géomètre certifiant qu'il respecte les conditions édictées audit certificat d'autorisation;
- Attendu** que le propriétaire refuse de produire un tel plan, et ce, malgré les avis transmis à cet effet;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista et résolu à l'unanimité :

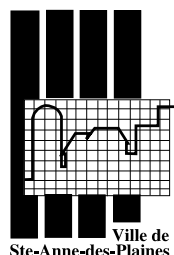
De mandater la firme d'avocats Prévost Fortin D'Aoust pour entreprendre les procédures requises en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et du règlement municipal n° 540, afin de faire respecter les conditions du certificat d'autorisation émis pour le nivellement du terrain pour la propriété située au 659, 5^e Avenue, et plus précisément, afin d'obtenir un plan démontrant les cotes d'élévation;

ADOPTÉ

2011-08-09 -299

Octroi de mandat - Inventaire du patrimoine bâti

- Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire se doter d'un outil de gestion en ce qui a trait à la mise en valeur du patrimoine culturel;



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-08-09 - 299

(Suite)

Attendu que, pour ce faire, il y a lieu de réaliser l'inventaire du patrimoine bâti de Sainte-Anne-des-Plaines;

Attendu que cet inventaire est un pré-requis essentiel à l'élaboration d'un circuit patrimonial qui figure dans le projet d'entente culturelle avec le ministère de la Culture, Communications et Condition féminine;

Attendu l'offre de service présentée par Bergeron Gagnon inc. à cet effet;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Madame la Conseillère Julie Bellerose et résolu à l'unanimité :

Que l'inventaire du patrimoine bâti de Sainte-Anne-des-Plaines soit confié à Bergeron Gagnon inc., consultants en patrimoine culturel et en muséologie, impliquant la réalisation d'un inventaire d'environ 236 propriétés pour l'ensemble de la ville, le tout selon son offre de service datée du 14 juillet 2011 au montant de 19 838,50 \$ plus taxes et cette dépense sera répartie sur deux (2) ans, soit 2011 et 2012;

ADOPTÉ

2011-08-09 - 300

**Engagement de personnel
Surveillants / concierges**

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines possède une banque de personnel sur appel à temps partiel afin d'occuper les différents postes de surveillants/concierges;

Attendu qu'y a lieu d'augmenter le nombre d'employés dans cette banque afin de bénéficier d'une meilleure disponibilité de personnel;

Attendu les recommandations du comité de sélection;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard, appuyé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'embauche de Messieurs Ange-Albert Rivest et Chantal Alary, pour occuper les différents postes de surveillants/concierges à temps partiel pour combler notre banque de personnel sur appel;

ADOPTÉ

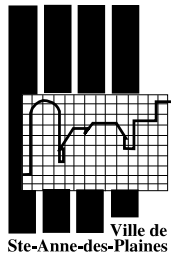
2011-08-09 - 301

Dépôt de rapports divers et procès-verbaux

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard, appuyé par Madame la Conseillère Julie Bellerose et résolu à l'unanimité :

D'accepter le dépôt des divers rapports et procès-verbaux soumis au Conseil municipal, à savoir:

- Rapport des activités du Service de Sécurité Incendie - juillet 2011
- Rapport budgétaire au 31 juillet 2011
- Rapport des permis de construction du mois de juillet 2011



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-08-09 - 301

(Suite)

- Procès-verbal de la réunion du Comité de signalisation tenue le 14 juillet 2011
- Rapport Tricentris
- Procès-verbaux des réunions du Comité consultatif en environnement tenues les 21 avril 2011, 19 mai 2011, 16 juin et 28 juillet 2011
- État du trésorier - vente pour taxes

ADOPTÉ

2011-08-09

Assemblée publique de consultation - règlement n° 860-2

Avant l'adoption du règlement n° 860-2, une assemblée publique de consultation est tenue conformément à la Loi. Monsieur le Maire Guy Charbonneau résume les dispositions de ce règlement et les citoyens intéressés à ce projet de règlement sont invités à faire part de leurs commentaires. Un procès-verbal destiné à cette assemblée publique de consultation est dressée par le greffier.

2011-08-09 - 302

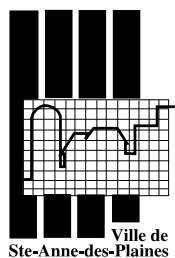
Adoption du second projet de règlement n° 860-2

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier, appuyé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista et résolu à l'unanimité :

D'adopter le second projet de règlement numéro 860-2 visant à amender la réglementation de zonage numéro 860 en:

- ajoutant les gîtes à la ferme et les tables champêtres à l'usage 5833 décrit à l'article 60 du chapitre 3 sur la classification des usages;
- ajoutant l'usage 5833 aux usages autorisées en zone agricole;
- ajoutant l'usage 5833 aux grilles des usages et normes des zones agricoles;
- ajoutant la définition de gîte à la ferme et table champêtre;
- modifiant la largeur maximale des allées d'accès et de circulation pour les usages commerciaux;
- déterminant la largeur maximale des allées d'accès et de circulation pour les usages en zone agricole;
- ajoutant une disposition pour l'affichage sur monuments commémoratifs;
- annulant le chapitre 14 sur l'environnement et le remplaçant par un nouveau chapitre;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-08-09 - 303

Avis de motion - règlement n° 860-2

Madame la Conseillère France Majeau donne avis de motion pour la préparation et la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement aux fins de modifier la réglementation municipale selon le projet de règlement n° 860-2;

Le greffier est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption, et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 356 de la *Loi des cités et villes*;

ADOPTÉ

2011-08-09

Parole aux élus

Monsieur le Conseiller Denys Gagnon invite les gens à participer à la Couraille des Plaines qui aura lieu le 18 septembre prochain. L'événement, qui devait avoir lieu le 29 mai dernier, avait été annulé à cause de la pluie. Le départ se fera au Centre sportif à 10 h. Il informe les gens que le Service des Arts et de la Culture présente un spectacle du groupe "No son Cubanos" sur la scène extérieure du parc Neuville, le vendredi 26 août prochain à 19 h 30. L'accès est gratuit. Il invite également les gens à assister à une conférence autobiographique de Monsieur Marcel Tessier intitulée "Ma vie, Mon histoire" qui se tiendra à la bibliothèque municipale le 24 août prochain à 19 h. L'entrée est gratuite et réservée aux abonnés de la Bibliothèque, l'inscription préalable est obligatoire et le nombre est limité à 65 places.

Monsieur le Conseiller Mario Gauthier présente le rapport des activités du Service de sécurité incendie pour le mois de juillet 2011.

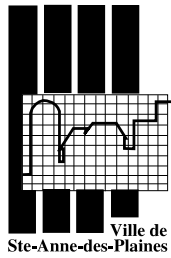
Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard invite les gens à la journée portes ouvertes organisée par l'UPA le dimanche 11 septembre prochain, pour la visite de trois fermes, soit Vachalê, Belvache et GeoBastien. Environ 10 000 personnes y sont attendues. Le Marché de la Place sera exceptionnellement ouvert ce dimanche.

Madame la Conseillère Julie Bellerose fait état de l'évolution des travaux du parc de jeux d'eau qui devraient se terminer en septembre, pour être accessible aux enfants dès l'été prochain. De plus, elle invite les gens à donner des suggestions pour la nomination des personnalités du mois. Elle incite les journalistes à en faire mention dans leurs journaux.

Madame la Conseillère France Majeau présente le rapport des permis de construction du mois de juillet 2011. De plus, elle fait état de la visite des "Fleurons du Québec" le 5 août dernier. Elle remercie les citoyens qui ont fait des efforts pour enjoliver leur terrain. Elle remercie également toute l'équipe, soit les hortultrices, Monsieur Benjamin Plourde ainsi que Madame Josiane Roussil pour leur collaboration à cet événement.

Monsieur le Conseiller Alain Cassista invite les gens à la deuxième édition de la Classique du Maire qui se tiendra au Club de Golf Le Champêtre le 30 août prochain. Cet événement sert à supporter différents organismes de la ville.

Monsieur le Maire Guy Charbonneau mentionne l'excellent travail du Service des Travaux publics pour la propreté de notre ville. Il fait état d'une lettre d'appui de "Solidarité rurale du Québec", organisme qui représente les communautés face au MAMROT pour la gestion de la Politique nationale de la ruralité, dans le but d'avoir accès au support financier du pacte rural qui pourrait nous fournir entre 100 000 \$ et 200 000 \$ par an pour des projets divers. Il mentionne qu'il doit rencontrer le ministère de la Sécurité publique accompagné du directeur général de la ville ainsi que de Monsieur Daniel Ratthé, député de Blainville, pour discuter des coûts des services policiers. Il mentionne également qu'une rencontre avec la Commission de protection du territoire agricole est prévue pour le 6 septembre prochain.



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-08-09

Période de questions

La période de questions de la part du public a touché les aspects suivants :

- Monsieur Jules Malchelosse demande si Groupe Projet Action aura un kiosque au Marché de la Place lors de la journée des fermes. Madame Majeau répond à la question. Il demande également si un nom a été choisi pour le parc urbain avec jeux d'eau et s'il y aura un gardien pour surveiller le site. Monsieur Charbonneau répond que le Comité de toponymie choisira le nom du parc et qu'il y aura effectivement de la surveillance.
- Monsieur Hervé Bertrand demande si une patinoire sera installée sur les jeux d'eau. Monsieur Charbonneau répond négativement. Il s'informe aussi de l'évolution des condominiums sur la rue St-Joseph. De plus, il demande des précisions sur les exigences d'un service de police de niveau 2. Monsieur Charbonneau explique les dispositions de la Loi concernant les municipalités faisant partie de la CMM.
- Monsieur André Nadeau demande quelles seront les activités futures de la grange Chaumont et dans quel but la grange sera déplacée. Monsieur Cassista lui répond que l'objectif premier est de sécuriser les lieux afin d'éviter l'installation de barricades en hiver à cause des risques de chutes de glace et de neige, mettant ainsi en péril la sécurité des étudiants et des piétons..
- Monsieur Gérald Jalbert félicite Madame Jocelyne Froment pour avoir effectué le suivi de sa plainte.
- Monsieur Gilles Cotton du 120 Trait-Carré se plaint que son ponceau a été endommagé par Asphalte Desjardins durant les travaux du Trait-Carré, car les camions allaient faire demi-tour dans son entrée. Monsieur Charbonneau lui répond que Madame Annick Auger communiquera avec lui et ira le rencontrer.
- Monsieur Jules Malchelosse déplore que les cyclistes ne respectent pas les arrêts obligatoires et suggère qu'une attention spéciale soit demandée au Service de Police à cet effet.

2011-08-09 - 304

Levée de l'assemblée

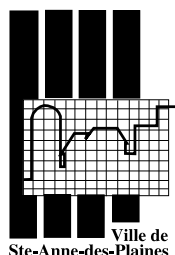
Il est résolu à l'unanimité:

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé;

ADOPTÉ

Guy Charbonneau, maire

Jocelyne Froment, greffière adjointe



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Session extraordinaire du Conseil municipal de la ville de Sainte-Anne-des-Plaines tenue le 24 août 2011, à 19 h en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville

Sont présents :	Le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Julie Bellerose France Majeau
	MM. les Conseillers	Alain Cassista Denys Gagnon Mario Gauthier
	Le Greffier	Serge Lepage
Est absent :	M. le Conseiller	Stéphane Chouinard

Le greffier mentionne à l'assemblée que l'avis de convocation requis pour la tenue de la présente session extraordinaire a été transmis à tous les membres du Conseil municipal, et ce, conformément aux dispositions édictées à l'article 323 de la Loi des cités et villes.

2011-08-24 - 305

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par Guy Charbonneau, maire de Sainte-Anne-des-Plaines et Serge Lepage fait fonction de secrétaire.

2011-08-24 - 306

Engagement de la municipalité - Parc des Saisons

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a déposé une demande de certificat d'autorisation pour le prolongement de l'égout pluvial de la rue des Saisons dans le cadre de l'aménagement du parc portant le même nom;

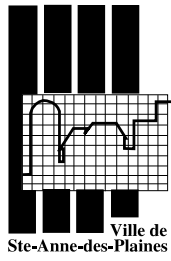
Attendu qu'il y a lieu pour la municipalité à s'engager à fournir les documents requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs,;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista, appuyé par Madame la Conseillère France Majeau et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'engage, dans le cadre des travaux de prolongement de l'égout pluvial de la rue des Saisons, à effectuer un suivi des travaux de plantation, incluant le remplacement des spécimens morts, pendant une période de 3 ans suivant les travaux de plantation;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'engage également à remettre à la direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs un rapport de suivi incluant des photographies montrant l'évolution de la végétation au cours de cette période, et ce, au plus tard un mois après l'expiration de ladite période.

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-08-24 - 307

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité:

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est
présentement épuisé;

ADOPTÉ

Guy Charbonneau, maire

Serge Lepage, greffier